



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

Convention équipe mobile veille sociale

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040004

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre de la Loi de Lutte contre l'Exclusion en date du 29 juillet 1998 et rappelé par lettre circulaire du 7 octobre 2003 de Mme la Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Précarité et l'Exclusion « L'Urgence Sociale répond, sans discrimination, à l'ensemble des problématiques sociales rencontrées par des personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

L'Urgence Sociale recherche des solutions, collecte et diffuse des informations utiles à la résolution des difficultés repérées ».

Il est donc créé sur le territoire de la Ville de Niort une équipe mobile de veille sociale composée de deux personnes dont la gestion est confiée à l'Agence Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine (AMTPU).

En lien avec le 115 (Centre Hospitalier), elle fonctionne durant la période hivernale du 1^{er} novembre 2003 au 31 mars 2004.

Cette opération de veille sociale s'effectue sur le territoire communal de la Ville de Niort et l'accompagnement peut être étendu à l'agglomération Niortaise.

Sous réserve des crédits mis à sa disposition par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, l'Etat (DDASS) s'engage à verser la somme de 15.000 € pour mener à bien la mission.

Cette convention fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction si aucune des parties ne la dénonce un mois avant le début de la campagne hivernale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)